

Public : Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Pré requis : Exigés : Maîtrise des savoirs de base (lire écrire compter)

Recommandés : Bonne représentation et vif intérêt pour le métier

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- ✚ Rendez-vous individuel possible au 03 27 21 58 58
- ✚ Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique : (tests écrits et entretien) délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Obtenir le diplôme : CAP de niveau 3

Domaine Professionnel

✚ **Réalisation d'une installation**

Repérer les conditions de l'opération et son contexte ;
Organiser l'opération dans son contexte ;
Réaliser une installation de manière écoresponsable ;
Communiquer entre professionnels sur l'opération.

✚ **Mise en service d'une installation :**

Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation ;
Valider le fonctionnement de l'installation ;
Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel.

✚ **Maintenance d'une installation :**

Remplacer un matériel électrique ;
Communiquer avec le client / usager sur l'opération.

Domaine Général

- ✚ Français
- ✚ Histoire/Géographie, Enseignement Moral et Civique
- ✚ Mathématiques Sciences physiques et chimiques
- ✚ Langue vivante (anglais)
- ✚ Prévention, Santé, Environnement (PSE)



Le titulaire du CAP électricien aborde toutes les compétences professionnelles liées au métier d'électricien depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations.

Le titulaire du CAP électricien assume des activités professionnelles variées sous la responsabilité d'un personnel de qualification supérieure. Dans ses réalisations, il maîtrise les aspects normatifs, réglementaires propres aux installations électriques, de sécurité des personnes et des biens, il appréhende les aspects relationnels, de l'efficacité énergétique, de la protection de l'environnement et du développement durable.

Considérant les enjeux de la transition énergétique et l'évolution des techniques et des technologies numériques, le titulaire du CAP électricien met en œuvre et intervient sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique.

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Ce CAP professionnel permet un accès direct dans la vie active. F1605 - Montage de réseaux électriques et télécoms

F1602 - Électricité bâtiment

Poursuite d'études possible en Baccalauréat Professionnel Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC)

<http://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38878/>



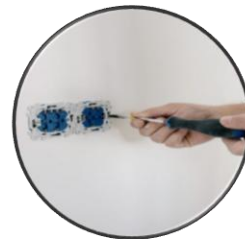
ORGANISATION DE LA FORMATION :

Méthodes et moyens pédagogiques : Formation en Alternance centre et entreprise (1 semaine/3).

- ✚ Cours en présentiel en atelier et salle de cours banalisée
- ✚ Documents pédagogiques, études de cas, plate-forme de formation à distance, travaux pratiques
- ✚ Plateau technique : atelier équipé en matériels.

Modalités d'évaluation : Examen ponctuel en fin de formation

- ✚ Epreuves de pratique professionnelle
- ✚ Epreuves écrites et orales en enseignement général
- ✚ Epreuves sportives suivant l'option
- ✚ La liste de l'équipe pédagogique est disponible sur demande. Contact ci-dessous.



Validation : CAP Electricien en examen ponctuel passé au terme de la formation (niveau 4 au RNCP 38401) délivré par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Le bénéficiaire conserve la validité des compétences acquises et validées pendant une durée de cinq ans en cas d'échec à l'examen final. Il a la possibilité de se présenter de nouveau uniquement aux blocs de compétences non validés, soit par la prolongation de son contrat d'apprentissage, soit par la conclusion d'un nouveau contrat

Nombre de participants : 25 participants

Durée de la formation : 880 heures sur deux années scolaires

Tarif de la formation : Formation gratuite pour l'apprenti(e) et l'entreprise

- ✚ 12 124€ prise en charge par l'opérateur de compétences

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » : Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité : Accès pour les personnes à mobilité réduite et quel que soit le handicap

Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

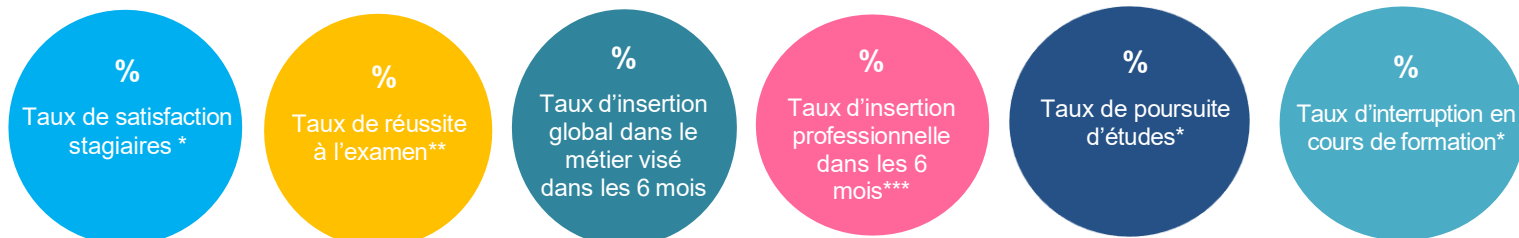
Dates et modalités de contact : Chaque année en septembre et/ou dès signature du contrat d'apprentissage

Equivalence ou passerelle possible avec une convention d'adaptation (nous contacter)

Contact : **VALAREP** 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes

Tel : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

RESULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION : *pas d'antériorité



VALEUR AJOUTÉE :

- ✚ Individualisation des parcours de formation,
- ✚ Point Info Ecoute accessible au centre.
- ✚ Accès aux ressources pédagogiques (ENT, CDI)
- ✚ Accompagnement individuel

